



Municipalité de Lac-Sainte-Marie
MRC Vallée-de-la-Gatineau
Province de Québec
106, chemin de Lac-Sainte-Marie, C.P.97
Lac-Sainte-Marie (Québec) J0X 1Z0
Tel.: (819) 467-5437 Fax: (819) 467-3691
dg@lac-sainte-marie.com

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE**

**AVIS PUBLIC
RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que, lors d'une séance ordinaire tenue le 9 avril 2025, le conseil municipal de la municipalité de Lac-Sainte-Marie a adopté la résolution de contrôle intérimaire numéro 2025-04-095 - Interdiction de construction et d'exploitation de bâtiments sur des plateformes flottantes sur l'ensemble du territoire.

Cette résolution vise, conformément aux pouvoirs conférés à la municipalité en vertu des articles 112 et 112.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), à interdire les nouvelles utilisations du sol et les nouvelles constructions liées à l'exploitation de tout bâtiment érigé sur toute plateforme flottante à l'intérieur de son territoire, le temps qu'une réflexion soit complétée à ce sujet.

Tout intéressé peut prendre connaissance de cette résolution à l'Hôtel de Ville de la Municipalité situé au 106, chemin Lac-Sainte-Marie, Lac-Sainte-Marie, du lundi au vendredi de 8h30 à midi, et de 13h à 16h30, ou sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.lac-sainte-marie.com

Cette résolution est entrée en vigueur à la date de son adoption le 9 avril 2025.

Donné à Lac-Sainte-Marie, le 10 avril 2025.

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, certifie par la présente que, tel que prévu au règlement 2022-04-001 adopté le 21-04-2022 par le conseil Municipal que l'avis public concernant la résolution numéro 2025-04-095 a été publié sur le site Internet de la Municipalité le 10 avril 2025 et affiché à partir du babillard de l'entrée principale du bureau municipale ainsi qu'à l'entrée principale du bureau de poste.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 10 avril 2025.

Céline Gauthier, Directrice générale